L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI 18 NOVEMBRE 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Murphy & Son, aux Nos 106 et 110 rue des Magasins, faïence et articles de fantaisie.

Faïence et objets de fantaisie. — Voir l'annonce d'essai de D. E. Murphy & Son.

Les hangars sur la Levée.

Nous voyons enfin poindre à l'horizon municipal un projet d'amélioration duquel nous pouvons parler en bons termes. Ce projet ne sent ni la spéculation, ni la duplicité, et paraît être inspiré par un vrai sentiment d'intérêt public. L'exécution n'en dépasserait pas non plus les ressources dont la ville peut disposer et il en résulterait un bien général pour le commerce qui se fait par le fleuve, commerce dont le développement est une de nos plus pressantes nécessités.

On n'a peut être pas oublié les arguments que nous avons produits contre un système de hangars ayant pour but d'abriter contre le mauvais temps les denrées et marchandises qui se déposent sur la Levée à l'arrivée des bateaux du fleuve. Nous avons démontré que le projet, tel qu'il avait été présenté par une compagnie industrielle, dissimulait, sous le prétexte artificieusement allégué de l'intérêt commercial, un esprit d'avidité presque féroce.

La taxe demandée sur les balles de coton et sur d'autres produits qui redoutent l'humidité et la boue, procurerait à la compagnie, disions-nous, un bénéfice tel qu'en deux ou trois ans, au plus, la construction des hangars serait payée, et qu'il resterait aux entrepreneurs 25 ans d'un bénéfice soutenu et augmentant sans cesse. Il leur resterait encore au bout de ce temps le remboursement par la ville du prix que la construction des hangars leur aurait coûté. En vérité, si un plan pareil eût été accepté par nos autorités municipales, la ville en eût été affreusement dupe et le commerce du fleuve, dont nous avons tant besoin, en eût été la première victime.

Heureusement, parmi les membres du Conseil de ville il s'est trouvé un homme de sens qui, comprenant la question comme nous la comprenons nous-mêmes, et qui, écartant du projet le voile d'utilité qui en couvrait habilement l'esprit et le but, a arrêté subitement ses collègues qui glissaient sur une mauvaise pente et leur a suggéré un plan meilleur, plus en harmonie avec l'intérêt commercial que nous devons ménager et favoriser d'une manière particulière, un plan exempt de taxe, et étranger en même temps à toute combinaison de monopole.

Cet homme de bon sens et de ressource est M. Behan, administrateur du commerce, dont nous avons déjà mentionné l'opposition au projet primitif, et dont nous allons exposer les vues. M. Behan convient qu'il faut élever des hangars sur les débarcadères des bateaux et ailleurs pour la protection des vastes quantités de marchandises qu'on y reçoit ou qu'on y embarque journellement; qu'il est fort important que le projet s'exécute promptement, et les moyens de construction peuvent être obtenus sans qu'on soit obligé de lever une taxe additionnelle sur le commerce, et, dit M. Behan, les moyens existent et l'on peut s'en servir presque immédiatement.

On sait qu'une grande portion des revenus des quais est appliquée au payement ou au rachat des bons de wharf auxquels on a donné une préférence sur toutes les autres obligations de la ville, et que cette injuste préférence est maintenus quand même il existe de graves doutes sur la légalité de leur émission. Si l'on peut faire avec les fermiers des quais un arrangement par lequel l'argent maintenant appliqué au rachat de ces bons serait employé au payement des frais que couterait la construction des hangars, cette construction pourrait avoir lieu sans délai. Un arrangement semblable procurerait des fonds suffisants pour l'exécution du projet.

Comme propriété de ville, les hangars seraient sous le contrôle et sous la gestion des Wharfingers sans aucune frais additionnels ni pour la ville, ni pour les bateaux ou les consignataires des marchandises. Aucune augmentation ne serait nécessaire dans les taux de quaiage; les bateaux y trouveraient un dégrèvement de $30 à $45 par voyage, et par ce détournement de fonds appliqués aujourd'hui au payement d'une dette douteuse, le commerce obtiendrait un soulagement et une protection dont il éprouve le plus grand besoin.

M. Behan ne se dissimule pas que les porteurs de bons de wharf pourraient faire opposition à un arrangement de ce genre avec les fermiers du port, mais il n'y aurait pas d'autre opposition, et alors la question de la légalité de ces bons aussi bien que la question de préférence qui leur a été si imprudemment, si injustement et si témérairement donnée sur les autres obligations de la ville, serait promptement réglée.

M. Behan est fermant convaincu, et nous partageons sa conviction, que les revenus du port peuvent être employés à la construction, à l'amélioration et à la protection des quais et débarcadères, et que l'argent employé à racheter les bons dits de wharf peut être appliqué à la construction des hangars. Il pense, en outre, que ces opérations de rachat, continuées ainsi, amèneraient un tems sérieux aux intérêts commerciaux et sont une grande inquiété ouvrir les vastes emplacements de la ville. Il invite donc le Conseil à prendre en proposition en considération afin de procéder immédiatement à l'érection des hangars, sans établir sur le commerce aucune taxe onéreuse."

Il y a beaucoup de raisons pour croire que ce projet sera adopté. Les fermiers du port ne peuvent plus exécuter leur contrat avec la ville, ou l'entendent mal. Les débarcadères en sont pas projetés assez loin sur le fleuve pour procurer à la navigation un bon mouillage. Tous les gros navires, amarrés le long des quais du premier district, opposent sur la vase et ne peuvent flotter, particulièrement les navires qui sont chargés. Les fermiers le savent, mais sont hors d'état d'y porter remède; à peine peuvent-ils convenablement réparer et entretenir les quais actuels qui sont insuffisants. Ils sollicitent depuis longtemps la diminution de leur contrat. En conséquence l'opposition au projet de M. Behan ne viendra pas d'eux.

Les seuls intéressés qui pourraient faire proche sont les porteurs de bons de wharf qui seraient privés de la préférence indue dont ils sont gratifié jusqu'à présent. Mais ce serait soulever une question de validité dont la solution serait fort incertaine. Leur meilleure chance serait d'être engagé dans la collection générale des créanciers de la ville, sans privilège et sans distinction. Ils ne voudront probablement pas courir le risque d'un tems rapide pour sauvegarder une distinction qui ne vaudrait ni plus ni moins que celle dût ailleurs bons dont le rachat sont sollicités diffèrent aucun intérêt de gagné. Raisonnable Mardi Matin prochain

FEUILLETON.

Nous commençons aujourd'hui une nouvelle [illegible] Titre Corporte. Elle est écrite dans ce style par et élégant qui tend à devenir de plus en plus rare, et elle présente le tableau d'une de ces situations trop fréquentes dans la société moderne, qui amènent tôt ou tard un déshonneur comme conséquence de l'oubli du devoir.

BONNES NOUVELLES DU NIVERNAIS.

D'excellentes nouvelles sont parvenues ici depuis dimanche du haut Mississippi et de l'Ohio. Partout les eaux montent et la navigation [illegible] longtemps interrompue est redevenue possible. On trouve les détails dans une dépêche télégraphique, et dans notre tableau météorologique. [illegible] Vicksburg [illegible] Louisville et [illegible] Cincinnati. Les [illegible] nivernais les graines de l'Ouest et le charbon de l'Ohio.

CONTRIBUABLES DÉLINQUANTS.—La liste [illegible] Parquet [illegible] un abondance de [illegible] échanges des paroisses commencent à nous arriver avec leur pages remplies par d'interminables listes de délinquants.

LA TROUPE DE BLANCHE GRAU.—La compagnie lyrique d'artistes français, de Maurice Grau, dont Capoul et Paola Marié font partie, après un séjour de [illegible] jours, a fini [illegible], c'est-à-dire [illegible] Boston. Elle a fait [illegible] succès avec la *Fille de Mme Angot*, la *Grande Duchesse*, &c. Jusqu'ici cette troupe n'est pas sortie [illegible] opérettes, mais à son retour à New-York qui sera bien le 24 courant, elle abordera le répertoire de l'opéra-comique, *Mignon*, *Carmen*, &c. La compagnie doit jouer cette fois au théâtre Booth et y rester trois semaines. Nous pensons qu'elle viendra à la Nouvelle-Orléans au commencement de janvier.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sucrier de la Louisiane:*

Environ 40 noirs travaillant au chemin de fer [illegible] travailler tant qu'ils [illegible] augmentation de salaires. Ils recevaient un dollar et demi et on leur retenait 40 cents pour leur entretien journalier; ils demandaient 50 cents de plus. Ils travaillaient 10 heures par jour et ils étaient assez bien logés et nourris que des ouvriers peuvent le désirer. On a refusé d'accéder à leur demande et on fait [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] d'autres ouvriers. Les nègres [illegible] partis après avoir quitté leur travail en menace de leur tous ceux qui travailleraient aux conditions de la compagnie, de brûler le matériel, etc., mais il n'y a eu aucun acte.

Un moyen de préserver les gens de la fièvre jaune serait de les mettre tous en prison, car nous lisons ce qui suit dans un journal :

Maintenant que la fièvre jaune a complètement disparu de Memphis, il peut être intéressant de donner au sujet de l'épidémie, quelques renseignements de statistique. En trois mois il y a eu 1505 cas de fièvre [illegible] cas à 4 décès. Actuellement [illegible] 120 prisonniers détenus [illegible] ville, aucun n'a été atteint de la maladie.

Sous [illegible] calme [illegible], et le sommeil [illegible] par une [illegible] des voies respiratoires; on se sent comme suffoqué par un corps étranger, et on est réveillé en sursaut; c'est encore le moment d'avoir vite recours au "Sirop Pectoral aux Navets Indiens" de Lapiace.

Il y en a qui ont froid aux yeux, d'autres qui ont toujours les doigts gelés, il y a aussi des dames qui ont constamment les pieds glacés; nous dirons à celles-là : achetez une paire de chaussettes doublées de laine et vous vous en sentirez mieux, c'est à l'ETOILE ROUGE que se vend le meilleur article.

Grand assortiment de verreries, parfumerie et extraits d'essences au magasin à 5 cts. et à 10 cts., 142 1/2 rue du Canal.

Achetez votre cravates aux plus bas prix du marché, chez Mr J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

FAIENCE, PORCELAINE, ETC.—Un des plus beaux et des plus riches assortiments de faïence, porcelaine poterie, est celui de M. E. Offner, rue du Canal 174. On y trouve des vases de la plus grande dimension et de la plus remarquable élégance, un choix très riche de porcelaines françaises et de poteries anglaises, dans [illegible] assortiment [illegible] 158 pièces pour $15. On ne saurait trouver rien d'aussi brillant à meilleur marché. Voyez l'annonce.

NATIONAL SURGICAL INSTITUTE.—Un chirurgien de ce célèbre Institut fera le 1er décembre 1879, sa visite annuelle à la Nouvelle-Orléans. Il sera secondé par quelques-uns des [illegible] [illegible] pendant 15 jours, [illegible] 25 décembre 1879. Il a été fait un vœu de leur arrivée les [illegible] possible de [illegible] s'inscrire, s'il y a lieu, les services des chirurgiens pendant tout le [illegible] Faire les [illegible] spéciales pour le traitement des maladies [illegible] Institut ne saurait être excédé, nous engageons celles des [illegible] [illegible] affections de l'épine dorsale, et des jointures, la paralysie, les hémorroïdes, les fistules, les maladies scrofuleuses, le catharhe, les maladies des yeux, des oreilles, etc. Le public est [illegible] ayez [illegible] compensement, aux [illegible] bien connus de la Nile-Orléans qui sont les patrons de l'Institut.

Les salles des chirurgiens visiteurs sont, comme de coutume, retenues au No 166 de la rue St-Charles, où ceux-ci seront heureux d'avoir toutes les personnes malades, ainsi que [illegible] ceux qui voudraient s'attacher à eux. Pour de plus amples renseignements, écrire au National Surgical Institute, Indianapolis, Ind.; ou même, Philadelphie, Pa.; ou même, à Atlanta, Ga.

Le comble de la bonté, chez un mari : acheter des sous-liers doublés de laine et les porter à sa femme. L'ETOILE ROUGE.

99—Les nerfs commencent à donner de mauvais. —Au lieu d'être la source d'agréables sensations, les nerfs pour quelques gens sont une source de maux. Ces gens sont ordinairement atteints de dyspepsie; ils manquent de vitalité et de digestion. Ce qu'il leur faut, c'est plus de vigueur. Il y a un moyen de l'obtenir, s'ils veulent qu'ils aillent [illegible] Ce remède [illegible] [illegible] la préparation de Hostetter connue sous le nom de "Stomach Bitters", lorsque [illegible] [illegible] [illegible]